

## **PLAN DE TRAVAIL DE ALLIANCE-MADAGASCAR**

### **PARTIE B : COTE ADMINISTRATIF**

#### **1. Réunions de l'Assemblée Générale, suivant les responsabilités indiquées dans les Art. 10, 11 et 12 des statuts**

- a. Ordinaire : une fois par an
- b. Extraordinaire
  - a. Six ateliers organisés à l'attention des membres de AM au niveau national et régional. Thèmes axés sur les attributions et missions essentielles.
  - b. Transfert de connaissances et une appropriation collective des différents acteurs impliqués aux opportunités de l'entrepreneuriat pour le développement durable.

#### **2. Réunions du Conseil d'Administration suivant les responsabilités indiquées dans les Art. 13 et 14 des statuts**

- a. Ordinaire : une fois par trimestre
- b. En tant que de besoin

#### **3. Réunions du Management Team, la structure d'appui permanente suivant les responsabilités dans l'Art. 15 des statuts**

#### **4. Manager avec Termes de référence suivant décision du Conseil d'Administration**